



Bon de soutien par chèque

Don par chèque

Merci d'imprimer et de retourner cette page accompagnée de votre chèque, libellé à l'ordre de : Fondation de France – Fondation des Femmes, à :

Fondation des Femmes
9 rue de Vaugirard
75006 Paris

1. Mes coordonnées

Email :

Prénom :

Nom :

Raison sociale (si entreprise) :

Numéro SIREN (si entreprise)* :

Adresse :

Ville :

Code postal :

Pays :

* le numéro SIREN est désormais obligatoire pour les entreprises (loi 2021-1109 du 24 août 2021 - Article 19). Sans cette information, le reçu fiscal ne pourra pas être généré.

FZDW1177A

2. Mon don

Votre don de € (montant total) sera affecté comme suit :

Fondation des Femmes (F011770)

La Fondation de France vous remercie pour votre générosité.

Vous recevrez votre reçu fiscal dans un délai de 2 semaines à compter de la réception de votre don.

Si vous êtes assujetti à l'Impôt sur le Revenu (IR), 66% du montant de votre don peut être déduit du montant de votre impôt (si le montant de votre don dépasse 20% de votre revenu imposable, l'excédent peut être reporté sur les 5 années suivantes).

Si vous êtes assujetti à l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), 75% du montant de votre don peut être déduit du montant de votre impôt dans la limite de 50 000€ de réduction.

Pour les entreprises, 60% du montant de votre don peut être déduit du montant de votre impôt sur les sociétés dans la limite de 20 000 euros ou de 5 pour mille du chiffre d'affaires lorsque ce dernier est plus élevé. Le taux de réduction est ramené à 40% pour la fraction supérieure à 2 millions d'euros de dons.